



**Fédération Nationale des Organismes de Gestion des Établissements  
de l'Enseignement Catholique**

277 rue Saint-Jacques – 75240 PARIS Cedex 05  
Tél. : 01.53.73.74.40 - Fax : 01.53.73.74.44 - mail : contact@fnogec.org

**Aux Présidents d'UDOGEC / UROGEC**

Pour information à :

M. le Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique  
MM les Membres du Conseil d'Administration  
MM les Permanents d'UDOGEC-UROGEC  
MM les Directeurs Diocésains

**Note d'information n°2011-09**

Paris, le 28 juin 2011

**Objet : Communiqué du collège employeur du 28.06.2011**

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint un communiqué du collège employeur vous informant de la mise en ligne du site internet [www.psaae.org](http://www.psaae.org) sur lequel vous trouverez des informations pendant la période transitoire générée par la dénonciation partielle de la convention collective des PSAEE.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en notre considération distinguée.

Jean-Marie LELIEVRE  
Secrétaire Général

# COLLEGE EMPLOYEUR

Secrétariat F.N.O.G.E.C. - 277 rue Saint-Jacques - 75005 Paris

Tel. : 01.53.73.74.40 - Fax : 01.53.73.74.44

Paris, le 28 juin 2011

## Mise en ligne du site [www.psaae.org](http://www.psaae.org)

---

Comme indiqué dans notre dernière note, le site [www.psaae.org](http://www.psaae.org) est mis en ligne à compter de ce jour.

Ce site a été créé afin de vous permettre de suivre les évolutions et changements de la convention collective des PSAEE.

Suite à la dénonciation partielle, le collège employeur a souhaité d'autant plus accompagner établissements et salariés pendant toute la période transitoire qu'elle a créée.

Vous pourrez ainsi trouver sur ce site :

- les textes conventionnels de référence;
- les raisons de la dénonciation partielle, les dispositions concernées par celle-ci et ses effets ;
- des questions-réponses techniques.

Vous pourrez poser vos questions

La dénonciation partielle ne remet pas en question les classifications. Bien au contraire, elle permet leur pleine et entière application. C'est pour cela que le collège employeur a souhaité également mettre en ligne tous les documents permettant de répondre aux questions que vous vous posez dans l'application de l'avenant du 10 novembre 2010.

FNOGEC

SNCEEL

SYNADEC

SYNADIC

UNETP